

Date de dépôt : 24 janvier 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Cyril Aellen : Alpiq : quels risques financiers pour Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 décembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à l'annonce de la mise en vente de trois secteurs rentables d'Alpiq en octobre 2017, des questions se posent sur la viabilité financière de cette entreprise au vu de la récente dégradation de sa notation qui grève considérablement ses capacités d'emprunts.

Alors que les SIG sont indirectement actionnaires d'Alpiq via leur participation dans EOS Holding (laquelle détient 31,44% des parts d'Alpiq), la question se pose de savoir si le canton de Genève a eu ou aura à subir (directement ou indirectement via les SIG) les effets de la mauvaise gestion d'Alpiq.

Cela à plus forte raison en cette période de déficit budgétaire qui ne permet aucune marge de manœuvre.

Il est donc nécessaire d'identifier les risques financiers pour le canton de Genève. Et de savoir ce que nos représentants ont fait pour les éviter.

Questions :

- ***Quel a été le taux de fréquentation des représentants du canton de Genève au sein du conseil d'administration d'EOS/Alpiq, ainsi qu'au conseil des pouvoirs publics d'EOS, lors des années 2016 et 2017 ? En cas d'absences, quels ont été les motifs de celles-ci ?***

- *Quelles mesures ont été prises par nos représentants afin de limiter les risques financiers pour les SIG ou le canton ? A ce jour, quel est le montant du risque financier ?*
- *Quelles sont les sommes actuellement engagées par le canton de Genève ou les SIG au sein d'Alpiq ?*
- *Quel est le montant du risque financier pour les SIG ou le canton ?*

Des remerciements anticipés vont au Conseil d'Etat pour la clarification de sa position et pour les renseignements qu'il pourra fournir.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, il convient de rappeler que les SIG détiennent à ce jour 20,4% de EOS Holding SA (EOSH), elle-même actionnaire d'Alpiq à hauteur de 31,4%.

Représentation au sein des Conseil d'administration d'EOSH et d'Alpiq

Les SIG ont aujourd'hui deux représentants au Conseil d'administration d'EOSH, qui totalise dix administrateurs. Le Conseil d'administration d'EOSH s'est réuni à neuf reprises en 2016 et à six reprises en 2017. A l'exception d'une séance en 2016 et d'une autre en 2017, au cours desquelles un seul des représentants des SIG était présent, les SIG ont été représentés à toutes les séances du Conseil d'administration d'EOSH par leurs deux administrateurs.

Par le biais de leur participation indirecte dans Alpiq au travers d'EOSH, les SIG ont un représentant au Conseil d'administration d'Alpiq, qui totalise treize administrateurs. Le Conseil d'administration d'Alpiq s'est réuni à sept reprises, tant en 2016 qu'en 2017. Le représentant des SIG a assisté à toutes les séances.

Le Conseil d'Etat est régulièrement représenté lors des séances du Conseil des pouvoirs publics d'EOSH, sous réserve de circonstances telles que séance du Grand Conseil ou engagement protocolaire. Le Conseil des pouvoirs publics, qui n'a aucun pouvoir décisionnel, a fait ces dernières années l'objet de réflexions quant à son rôle au vu notamment des conférences intercantionales.

Limitation des risques

L'analyse de la cartographie des risques générés par la participation des SIG dans EOSH, ainsi qu'indirectement dans Alpiq, est formellement réalisée chaque année avec présentation au Conseil d'administration des SIG. Toutes les participations des SIG font en outre l'objet d'un rapport semestriel au Conseil d'administration. Enfin, les risques sont examinés de manière ad hoc pour toute décision d'importance.

Les représentants des SIG au Conseil d'administration d'EOSH sont par ailleurs tenus de faire valider devant le Conseil d'administration des SIG leur prise de position relative à toute décision d'investissement d'EOSH (sans qu'il n'y ait forcément d'apport de SIG) dépassant un montant de 10 millions de francs, toute constitution de partenariat, acquisitions ou cessions ainsi que tout octroi de prêt ou de garantie d'un montant supérieur à 5 millions de francs.

La situation d'Alpiq et d'EOSH fait l'objet d'échanges réguliers entre les SIG et le Conseil d'Etat et/ou le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, dans les limites liées aux obligations de confidentialité / secret d'affaires d'administrateurs de sociétés anonymes, par ailleurs cotée en bourse s'agissant d'Alpiq. Tel a par exemple été le cas lors de la décision d'Alpiq d'ouvrir son portefeuille hydroélectrique aux investisseurs à raison de 49%.

Différentes mesures complémentaires ont été prises pour limiter le risque financier. En particulier :

- En concertation avec le Conseil d'Etat, les SIG ont cédé en 2013 environ 15% de leur participation dans EOSH, soit environ 70 millions de francs, afin de matérialiser le désaccord vis-à-vis de la participation d'EOSH à la recapitalisation d'Alpiq par l'octroi d'un prêt hybride.
- Au fil des ans, les pertes enregistrées par Alpiq, sans effet sur la trésorerie, ont été reflétées dans la valeur des titres d'EOSH au bilan des SIG. Une dépréciation de valeur correspondant à environ 75% de la quote-part au prêt hybride octroyé par EOSH à Alpiq a été comptabilisée dans les états financiers des SIG.

Engagements liés à la participation dans EOSH / Alpiq

Compte tenu des explications qui précèdent, la valeur de la participation des SIG dans EOSH se montait à 266 millions de francs au 31 décembre 2016, dont 80% environ concerne Alpiq. 20% de cette valeur environ est liées aux activités d'EOSH dans les nouvelles énergies renouvelables (solaire et éolien), détenues avec satisfaction par cette dernière en France, Allemagne et Portugal.

Indépendamment de la valeur des titres précédemment mentionnée, les SIG sont partie prenante de plusieurs contrats et options d'approvisionnement

auprès d'Alpiq. L'un de ces contrats, antérieur à la création d'Alpiq, est un crédit résultant de contributions des SIG à EOS de 2001 à 2004, qui donne le droit aux SIG d'acquiescer auprès d'EOS de l'électricité au coût moyen de production jusqu'en 2030. La différence entre le prix de marché et le prix du contrat réduit le crédit. Le montant du crédit des SIG à l'encontre d'EOS est à ce jour de 27 millions de francs. Les contrats d'approvisionnement sur le marché à moyen terme (1 à 3 ans) entre les SIG et Alpiq génèrent actuellement une exposition d'environ 3 millions de francs (cette exposition varie quotidiennement).

Pour le surplus, il convient de rappeler que les difficultés financières rencontrées par Alpiq sont en corrélation directe avec les distorsions de prix sur le marché de l'électricité, générées notamment par une électricité produite à partir de charbon et de lignite, sans que les coûts des externalités ne soient pleinement intégrés au prix de l'électricité. Les installations hydroélectriques sont en particulier lourdement pénalisées par un prix de l'électricité artificiellement bas.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP